

**MAIRIE d'ARREAU**  
**Conseil municipal du 11 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 du mois d'avril à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.  
Date de convocation du conseil municipal 3 avril 2024.

**PRESENTS:**

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Marc CAUMONT, adjoints,  
Stéphane AUZERAL, Jean Pierre BUERBA, Kate MARIE, Sylvie BIRABEN, Jean-Philippe DELARUE, Jean-Laurent PEREZ, Jean-Baptiste GRANGE.

**ABSENTS EXCUSES**

Raphael BENOIT  
Laura LAVILANIE  
Anne-Laure JEAN-BAPTISTE  
Anne DUNAN procuration à Nadine DESMARAIS

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 10 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Nadine DESMARAIS est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **21 mars 2024**.  
Le compte rendu du conseil municipal du **21 mars 2024** est approuvé à l'unanimité.

**TRAVAUX DE PLOMBERIE A L'ECOLE – DEVIS**

**(39-2024)**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité de modifier l'alimentation en eau au niveau des sanitaires de l'école maternelle et primaire. Ces travaux permettront de réaliser un gain d'énergie et de consommation d'eau.

Il convient de mettre en place à chaque point d'eau un cumulus de faible capacité qui chauffe de manière instantanée. Pour ce faire l'entreprise Laurentin Gaz Service propose de réaliser ces travaux pour un montant de 8 947,94 € HT.

Le devis comprend :

- la fourniture et pose de cumulus électriques au-dessus des points d'eau,
- la fourniture et pose de groupes de sécurité et de siphons,
- la fourniture et pose de régulateurs limiteurs de température,
- le raccordement électrique,
- le raccordement sur évacuations existantes ou dans le point d'eau directement,
- la dépose des soufflants et pose de 3 radiateurs,
- la dépose des vannes 3 voies dans l'armoire.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés accepte et autorise Monsieur le Maire :

- A valider le devis de l'entreprise LAURENTIN GAZ SERVICE pour le montant de 8 947,94€ HT.
- A signer toutes pièces afférentes.

Au registre sont les signatures,  
Philippe CARRERE  
Maire d'Arreau